

**DELIBERATION**

**du conseil d'administration de l'Université du Mans**

**Séance du 20 décembre 2024**

**I. DELIBERATIONS, INFORMATIONS ET DEBAT D'ORIENTATION  
GENERAL**

**1.3.1 – Règlement du concours « Prix de thèse 2025 »**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

**VU** *le code de l'éducation et notamment son article L.712-3 ;*  
**VU** *les statuts de l'Université du Mans approuvés par le conseil d'administration réuni en  
séance le 12 octobre 2017.*

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **Approuve avec 0 abstention, 26 voix pour et 0 voix contre, le règlement du concours « Prix de thèse 2025 ». Le détail est annexé à la présente.**

Le Mans, le 16 janvier 2025

Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 31

## Règlement du concours « Prix de Thèse 2025 »

### Article 1 : Objet du concours

La Direction de la Recherche, de l'Innovation, Sciences et Société (DRIS) de l'université du Mans propose un concours afin de récompenser les docteurs inscrits à l'université du Mans et ayant soutenu une thèse après 1<sup>er</sup> octobre 2023.

La Chaire Neutralité Carbone s'associe au pôle doctoral de la DRIS afin de récompenser les docteurs inscrits à l'université du Mans et dont les recherches doctorales se rapportent aux problématiques environnementales.

### Article 2 : Organisation

Ce concours est une initiative du pôle doctoral de la DRIS, à l'Université du Mans, dénommée Le Mans Université, établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel, situé Avenue Olivier Messiaen, 72085 Le Mans cedex 9, France, représenté par son président Pascal LEROUX.

### Article 3 : Condition de participation

Ce concours est ouvert à tous les docteurs inscrits à l'université du Mans et dont la thèse a été soutenue après le 1<sup>er</sup> octobre 2023.

Le concours est ouvert du 20 décembre 2024 au 31 janvier 2025.

Les participants sont invités à constituer un dossier sous la forme d'un **fichier unique au format pdf** et comprenant :

- Une lettre motivant la candidature à l'aune des critères d'appréciation des dossiers définis à l'article 4 ;
- Un CV (2 pages maximum) ;
- Les pré-rapports et le rapport de soutenance de la thèse.

Le dossier est à déposer sur l'espace <https://prixdethese2025.sciencesconf.org/> rubrique « mes dépôts »

1. Métadonnées :
  - a. Titre : indiquer le titre de votre thèse
  - b. Résumé : indiquer la discipline de votre doctorat (ex : Géographie, Informatique, Economie, Physique, Anglais, etc.)
2. Auteurs : indiquer votre laboratoire et si besoin le ou les organismes associés (ex : CNRS, université partenaire...)
3. Fichier(s) : déposer le fichier (au format pdf) (ne pas oublier de cliquer sur « transférer »)
4. Récapitulatif : vérifier les informations et cliquer sur « déposer »

## Article 4 : Critères de sélection et prix décernés

### Critères d'appréciation des dossiers :

- Rayonnement de la thèse et production scientifique : publications dans les revues et communications dans les colloques ;
- Aspect novateur du sujet de thèse et prise de risque ;
- Ouverture de la thèse : pluridisciplinarité et collaborations extérieures ;
- Valorisation et transfert vers le milieu socio-économique ;
- Participation à des actions Science et Société en lien avec la thèse ;
- Profil et personnalité du/de la candidate : parcours, actions, responsabilités, etc.

**Pour les mentions Chaire Neutralité Carbone** : les mêmes critères seront appréciés, sous le prisme de la sensibilité et l'innovation environnementales.

### Prix et mentions décernés :

2 prix de thèse Ex-aequo de 1 000 € chacun, seront décernés par le jury suivant :

- La Vice-Présidente déléguée à l'Enseignement Supérieur et l'Innovation, Le Mans Métropole ou son représentant ;
- Le chargé de mission Entrepreneuriat de l'Université du Mans ;
- Deux membres enseignant-chercheur du conseil du pôle doctoral, sur volontariat, validés par le conseil du pôle doctoral ;
- Le Vice-Président de la commission de la recherche ou son représentant ;
- La directrice du Pôle Doctoral.

2 prix Ex-aequo supplémentaires intitulées « Sensibilité et Innovation Environnementales », d'un montant de 600 € chacune, financées par la Chaire Neutralité Carbone, seront attribuées par le jury suivant :

- Le responsable de la Chaire Neutralité Carbone
- 1 représentant.e de la cellule DDRS de l'Université du Mans
- Le Vice-Président de la commission de la recherche ou La directrice du Pôle Doctoral
- 2 enseignant-chercheur choisis au sein de l'Université par concertation entre le vice-président de la Commission de la Recherche, la directrice du pôle doctoral et le titulaire de la Chaire Neutralité Carbone

Aucun membre ne pourra siéger dans ces jurys s'il a été impliqué dans la direction, l'encadrement ou le comité de suivi individuel de thèse d'un dossier déposé par l'un des candidats.

## Article 5 : Calendrier

- **20 décembre 2024 au 31 janvier 2025**: dépôt en ligne des dossiers de candidature : <https://prixdethese2025.sciencesconf.org/>
- **1<sup>er</sup> février au 9 mars 2025** : évaluation des dossiers par les jurys et prise de décision
- **4 avril 2025**: remise des prix aux lauréat.e.s dans le cadre de la cérémonie de remise des diplômes de doctorat

## Article 6 : Litiges

Le Mans Université tranchera souverainement toute question relative à l'interprétation et l'application du présent règlement et du concours.

Toute contestation ou réclamation relative à ce concours devra être formulée par écrit et adressée à la présidence de l'Université à l'adresse suivante : pôle doctoral, Avenue Olivier Messiaen, 72085 Le Mans cedex 9. Elle ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai de quinze jours à compter de la date de clôture du concours.

Le présent règlement est soumis au droit français. Tout différend persistant sera soumis, à défaut d'accord amiable, à la juridiction compétente.

## Article 7 : Droit à l'image

Par l'acceptation du présent règlement, le participant au Prix de Thèse 2025 autorise Le Mans Université à prendre une ou plusieurs images (captation, fixation, enregistrement, numérisation) le représentant. Il autorise également Le Mans Université, pour une durée de 5 ans, à diffuser et reproduire sur tout support (notamment, sur site internet, intranet, réseaux sociaux) une ou plusieurs images le représentant, à des fins de promotion des études doctorales.

## Article 8 : Traitement des données à caractère personnel

La participation au présent jeu concours emporte autorisation d'usage non commercial des données personnelles communiquées par les participants au bénéfice de Le Mans Université, pour l'organisation de l'évènement et son déroulement. Les données communiquées seront archivées pour une durée de 5 ans.

Les participants peuvent accéder aux données qui les concernent pour les rectifier, pour demander leur effacement ou pour exercer leur droit à la limitation du traitement de leurs données. Les participants peuvent également retirer leur consentement ou s'opposer au traitement de leurs données, en contactant par écrit le responsable du concours à l'adresse suivante :

Le Mans Université - Direction Recherche, Innovation, Sciences et Société  
« Prix de thèse 2025 »  
Avenue Olivier Messiaen  
72085 LE MANS Cedex 9

Ou à : [recherche@univ-lemans.fr](mailto:recherche@univ-lemans.fr)

Tout retrait de consentement formulé avant la remise des prix du concours emporte l'invalidation de la participation.

*Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.*

## **Article 7 : Règlement**

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement. Son non-respect entraine l'invalidation immédiate de la participation.